



**CÉAS de la Mayenne**  
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Mél. ceas53@orange.fr  
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par  
messagerie électronique aux seuls  
adhérents du CÉAS.

**Contributeurs pour ce numéro :**  
Claude Guioullier,  
Nathalie Houdayer.



## Santé publique

### Dépendance, somnolence, pertes de mémoire, voire démence... Records de consommation de benzodiazépines : bravo... ou haro ?

**L'anxiété, l'insomnie, l'épilepsie, le syndrome du sevrage alcoolique... Les benzodiazépines permettent de soulager les patients. Un Français sur cinq a consommé au moins une fois une benzodiazépine en 2010. Il faut dire que les Français battent tous les records pour la consommation des hypnotiques, anxiolytiques et autres psychotropes.**

Faut-il s'inquiéter de la forte consommation des benzodiazépines, en France, si ces médicaments soulagent les patients ? Oui, sans doute, car leur consommation, si elle se prolonge, génère des risques – entre autres, des risques de dépendance, chutes, pertes de mémoire, somnolence au volant... Le dernier en date : un risque potentiel de démence, chez les plus âgés, en cas d'utilisation sur une longue durée.

Il ne s'agit pas de contester leur utilité ou leur efficacité, mais plutôt de tout mettre en œuvre pour une prescription adaptée. En France, la durée médiane de traitement par un anxiolytique ou un hypnotique est de sept mois. Or, la durée maximale de prescription recommandée est de douze semaines pour les premiers et de quatre pour les seconds.

Les médecins généralistes sont les primo-prescripteurs de benzodiazépines (79 %). Comment l'expliquer ? C'est probablement le moyen pour les praticiens de répondre aux plaintes de leurs patients, et c'est plus facile à prescrire qu'un accompagnement psychothérapeutique, lequel sera rarement remboursé par la Sécurité sociale.

Mais comment renverser cette tendance à la surconsommation de benzodiazépines ? Sûrement par la formation initiale et continue des médecins, les recommandations de bonnes pratiques, un encadrement des prescriptions, des incitations financières sur des objectifs de santé publique à atteindre... Cependant, rien ne changera sans des actions s'attaquant aux racines du problème (cf. le mal-être au travail par exemple) et sans des solutions alternatives (remboursement des psychothérapies notamment).

Source : Florence Rosier, « Benzodiazépines : une overdose française », *Le Monde* du 12 janvier 2013.



## Société

### Les personnes séropositives subissent leur lot de discriminations

Le sida est devenu une maladie chronique à partir de 1996 avec la diffusion de traitements efficaces. Par contre, ceux-ci n'ont pas fait disparaître les représentations stigmatisantes envers les personnes séropositives, ce qui constitue un obstacle à la prévention, au dépistage et à l'insertion sociale de celles-ci.

En outre, explique l'Institut national d'études démographiques (Ined) dans *Population & Sociétés* n° 516 de novembre 2014 <sup>(1)</sup>, « l'épidémie étant concentrée dans certains groupes de la population (homosexuels masculins, femmes et hommes usagers de drogue, femmes et hommes immigrés d'Afrique sub-



(1) – Élise Marsicano (Institut national de la santé et de la recherche médicale – Inserm), Rosemary Dray-Spira (Inserm), France Lert (Inserm), Christine Hamelin (université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines) et le groupe ANRS-Vespa2, « Les personnes vivant avec le VIH face aux discriminations en France métropolitaine ». L'ANRS est l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales. L'enquête a été réalisée auprès de 3 022 personnes vivant avec le VIH.

saharienne), les personnes vivant avec le VIH sont exposées non seulement aux discriminations liées à leur séropositivité mais également à d'autres discriminations, notamment au racisme et à l'homophobie ».

Un groupe de chercheurs a ainsi travaillé sur les discriminations ressenties. Pour les personnes séropositives, les discriminations constituent une expérience fréquente : tous motifs confondus, plus d'un quart des répondants (26 %) rapportent des comportements discriminatoires au cours des deux années précédentes, et un peu plus les femmes que les hommes.

La séropositivité constitue le principal mode de discrimination déclaré (13 % des personnes interrogées), mais les discriminations sont aussi racistes et homophobes : « La

couleur de peau, les origines ou la nationalité ainsi que l'orientation sexuelle sont rapportées chacune par 5 % des personnes interrogées ».

Parmi les personnes séropositives, 11 % déclarent avoir subi des comportements discriminatoires au sein de la famille ; 8 % dans les services de santé ; 6 % au travail (pour ceux qui travaillaient au moment de l'enquête). La phase d'embauche est particulièrement difficile pour les personnes séropositives.

Enfin, l'Ined observe que si les discriminations constituent une expérience fréquente pour la population séropositive, elles ne se manifestent ni de la même manière ni au même niveau dans les différents groupes qui la composent.



## Élections

### Réouverture exceptionnelle des listes électorales

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Voter en décembre, ce n'est pas banal ! Cela doit faire un demi-siècle que cela n'était pas arrivé. Problème : le scrutin aurait pu avoir lieu avec des listes closes un an auparavant. Pour éviter cette situation, une proposition de loi, déposée le 4 mars 2015 par Bruno Le Roux et Elisabeth Pochon, députés du Groupe socialiste, républicain et citoyen (Seine-Saint-Denis), prévoyait une réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales, en l'occurrence jusqu'au 30 septembre 2015.

L'Assemblée nationale a finalement définitivement adopté cette proposition de loi le 13 juillet, mais ce qui aurait pu être une « petite loi » passant presque inaperçue est devenu un enjeu politique. À l'Assemblée nationale, les députés étaient globalement favorables à ce texte, à ceci près que Les Républicains auraient voulu une réforme de fond pour l'inscription sur les listes électorales, et non une loi pour une situation exceptionnelle. Cela correspondrait, de fait, au souhait exprimé par François Hollande en octobre 2014 : qu'il soit possible, systématiquement, de s'inscrire sur les

listes électorales jusqu'à un mois avant le scrutin.

Quoi qu'il en soit, tout s'est compliqué au Sénat, indépendamment d'ailleurs des partis politiques. Les sénateurs, en effet, ont complètement remanié le texte pour proposer une solution « pérenne et d'application immédiate », alors que celle de l'Assemblée nationale ne devait porter que sur les élections régionales et, en plus, exigeait un décret du Conseil d'État pour s'appliquer.

Après échec de la Commission mixte paritaire (CMP) pour l'élaboration d'un texte commun, le texte modifié, voté par le Sénat, est donc revenu devant l'Assemblée nationale qui a rétabli la version initiale (exactement celle des deux députés) et qui aura donc ainsi le dernier mot.

La loi a été publiée au *Journal officiel* du 14 juillet. Un décret va en préciser les modalités. Les communes vont donc rouvrir les inscriptions sur les listes électorales... Compte tenu de tout le mal que se sont donné les parlementaires, espérons que les citoyens concernés vont être nombreux à venir s'inscrire...



« Boire recouvre des pratiques codifiées socialement et culturellement. Si l'on aborde la dimension générationnelle, même s'il existe un code partagé par les générations autour de l'idée du "bien boire", le contexte festif des jeunes de 20 ans n'est peut-être plus tout à fait celui de leurs parents et de leurs grands-parents. En ce qui concerne le genre, en dépit d'une certaine évolution, les lieux du boire, comme les bars, restent des lieux de sociabilité plutôt masculins. On sait aussi qu'il existe une différenciation "genrée" des produits alcoolisés. Hommes et femmes ne consomment pas tout à fait les mêmes produits, malgré davantage d'indifférenciation dans les boissons consommées. Nous n'en sommes plus aux vins doux pour les femmes et aux boissons anisées ou alcools forts pour les hommes. Cependant, des codes "genrés" sont mobilisés par le marketing. Les femmes sont reconnues aujourd'hui comme une nouvelle cible dont les goûts seraient inévitablement différents de ceux des hommes. Le rapport à l'alcool, au boire, est construit socialement de façon différenciée selon son sexe et son âge. »

Entretien avec Marie-Laure Déroff, sociologue (propos recueillis par Jérôme Vachon), « Le rapport à l'alcool est construit socialement de façon différenciée selon son sexe et son âge », *Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH)* du 17 juillet 2011.